

RAPPORT A FIN D'OBSERVATIONS DEFINITIVES

SUR LA GESTION

**DU LYCEE PROFESSIONNEL RÉGIONAL
MARIA CASARES**

A AVIGNON

À COMPTER DE L'EXERCICE 2000

Rappel de procédure

La chambre a inscrit à son programme l'examen de la gestion de l'établissement public local d'enseignement professionnel régional Maria Casarès à Avignon. Par lettre en date du 5 février 2007 le président de la chambre en a informé conjointement M. Jean-Paul Ghiglione, proviseur de l'établissement du 1^{er} septembre 1995 au 31 août 2002 et M. Jean Izard qui lui a succédé à compter du 1^{er} septembre 2002. Les entretiens de fin d'instruction ont eu lieu le 22 juin 2007 avec M. Izard et le 26 juin 2007 avec M. Jean-Paul Ghiglione.

La chambre en sa deuxième section, a arrêté, le 5 septembre 2007, ses observations provisoires qui ont été adressées le 5 octobre 2007 à M. Jean Izard, proviseur de l'établissement. L'accusé de réception du courrier de la chambre est daté du 8 octobre 2007.

Après avoir entendu le rapporteur et pris connaissance des conclusions du commissaire du Gouvernement, la chambre en sa deuxième section, a arrêté, le 29 avril 2008, le présent rapport d'observations définitives

Le rapport a été communiqué par lettre du 30 mai 2008 à M. Izard, proviseur en fonction au cours de la période examinée.

La chambre n'a reçu aucune réponse dans le délai légal d'un mois.

Ce rapport devra être communiqué par le proviseur à son assemblée délibérante lors de la plus proche réunion suivant sa réception. Il fera l'objet d'une inscription à l'ordre du jour, sera joint à la convocation adressée à chacun de ses membres et donnera lieu à un débat.

Ce rapport sera, ensuite, communicable à toute personne qui en ferait la demande en application des dispositions de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.

Le contrôle de gestion du lycée d'enseignement professionnel régional Maria Casarès s'inscrit dans le cadre de l'enquête commune aux chambres régionales et territoriales des comptes et à la Cour des comptes, menée sur l'efficacité et l'efficacités des lycées professionnels.

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille a été informé de ce contrôle par lettre du président de la 3^{ème} chambre de la Cour des comptes en date du 15 mai 2006, et du président de la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 13 février 2007.

Cette enquête se compose de trois volets : le premier volet porte sur le pilotage des formations de lycées professionnels par l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale ; le second porte sur les programmes régionaux de formation professionnelle ; le troisième, enfin, se fonde sur l'examen d'un échantillon de lycées professionnels.

La chambre a examiné les cinq points suivants :

- 1 Le périmètre de l'établissement
- 2 La situation financière
- 3 L'intégration de l'établissement dans son environnement
- 4 Le développement des formations
- 5 Le coût de la formation

1. PERIMETRE DE L'ETABLISSEMENT

Le Lycée Maria Casarès créé en 1973, accueille des filières tertiaires (Bureautique et Vente/commerce, niveau V et IV) et des filières «industrielles» (Coiffure Esthétique - CAP et MC) et un CAP Nouvelles Chances. Réparti sur quatre immeubles avec une surface utile de 10 000 m², il comporte un internat et un service de restauration rapide qui, en sus des élèves du lycée, accueille les élèves du CLG Roumanille, soit 400 rationnaires/jour.

L'agent comptable de l'établissement centralise la comptabilité de trois établissements : le CLG Anselme Mathieu, le CLG Roumanille et le lycée Maria Casarès.

Siège d'un Centre de Formation Professionnelle et Tertiaire (CFPT) et d'Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP), d'un centre de commission et du jury pour la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), et participant au Greta Avignon Luberon, l'établissement devient une plateforme de formations, qu'elles ressortent de la formation initiale ou qu'elles relèvent de la formation continue. Par le biais de la mission générale d'insertion, il participe aux actions de formation de la «nouvelle chance».

C'est un établissement situé en «zone violence» et dans un réseau d'éducation prioritaire. Il n'est pas classé en ZEP, quoique remplissant les critères. D'après le diagnostic du proviseur, le lycée accueille une majorité d'élèves de milieux défavorisés (69,5 % en 2006 de parents défavorisés, et 61 % de boursiers). Le niveau scolaire des élèves est hétérogène : 40 % des élèves viennent de collèges situés en ZEP, 77,5 % des élèves de 3^{ème} G, 6 % de CIPPA (ou Cycle d'insertion professionnelle par alternance). Les abandons en cours de formation représentent 13,5 % des élèves.

A la rentrée scolaire 2006-2007, l'établissement comptait 721 élèves. Les filières tertiaires, (commerciales, comptabilité et secrétariat) représentent 70 % de l'effectif total des élèves.

Elèves	2006/2007	Pourcentage
Filière		
Vente	221	31 %
Comptabilité	172	24 %
Secrétariat	113	16 %
Coiffure	76	11 %
Commerce	58	8 %
Esthétique	54	7 %
CAP Nouvelle Chance	27	4 %
TOTAL	721	100 %

Selon les références académiques « connaissance académique partagée », le taux de pression, c'est à dire le rapport entre les demandes d'inscription des élèves et le nombre de places offertes par l'établissement à la rentrée 2006, est de 1 pour les demandes d'inscription en BEP, de 4,5 pour celles en 1^{ère} année de CAP en deux ans (le taux académique est de 1,9) et de 2 pour les élèves s'inscrivant en première année de baccalauréat professionnel.

Selon les informations produites par l'établissement, le nombre de divisions reste stable, alors que celui du nombre d'élèves par enseignant augmente : il passe de 10,59 élèves par enseignant en 2001 à 12,06 élèves en 2006. On constate par ailleurs que l'augmentation des effectifs en 2006-2007, concerne essentiellement la formation CAP «Nouvelle chance» :

Année Scolaire	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Effectifs d'élèves	681	680	687	692	688	721
Nombres de divisions	24,5	24,5	24,5	24,5	24,5	24,5
Effectifs d'enseignants en personnes physiques	69	67	64	64	66	66
Effectifs d'enseignants en équivalents temps plein	64,33	60,06	59,06	58,78	61,9	59,76
Elèves/enseignants	10,59	11,32	11,63	11,77	11,11	12,06

Le personnel ATOS reste stable sur la période :

	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07
Attaché	1	1	1	1	1	1
SASU	1	1	1	1	1	1
Adjoint administratif	3	4	4	4	4	4
Total Administratifs	5	6	6	6	6	6
Total TOS	15	13	13	13	13	13
Infirmière	1	1	1	1	1	1
TOTAL	21	20	20	20	20	20

Le Lycée Maria Casarès recrute ses élèves dans le bassin de formation d'Avignon, le département de Vaucluse et l'académie d'Aix-Marseille. Un recrutement hors académie est autorisé pour les filières coiffure et esthétique (les départements de la Drôme et de l'Ardèche relevant de l'académie de Grenoble et les zones de recrutements de trois collèges du Gard : Villeneuve les Avignon, Rochefort du Gard et Aramon).

A la suite de la lettre de mission de janvier 2003 du recteur de l'académie d'Aix-Marseille, M. Izard, arrivé à la tête de l'établissement en septembre 2002, a réalisé un rapport d'activité reprenant chacun des objectifs assignés par le recteur et soulignant qu'il a développé :

Pour une meilleure prise en charge des élèves en difficulté :

- Des évaluations communes par discipline en septembre pour tous les élèves entrants.
- Des bilans individuels dressés lors de réunions des équipes pédagogiques remis aux familles lors de rencontres avec les enseignants fin octobre, et avec l'aide de professeurs coordonnateurs dans chaque discipline.
- Une organisation des projets pluridisciplinaires à caractère professionnel.
- Une aide et un soutien aux enseignants pour la gestion des problèmes rencontrés dans la classe (Groupe de paroles).
- Un groupe de suivi individuel des élèves «*prévention des ruptures scolaires*» *inter catégoriel*».

Pour rendre les élèves acteurs de leur formation :

- Un accroissement du rôle des parents par des rencontres systématiques en début et en cours d'année scolaire avec les enseignants.

Pour offrir de meilleures chances :

- La mise en place d'une aide à l'orientation dès l'entrée au lycée.
- Le développement de partenariats par le biais de conventions permettant l'accueil d'élèves en stage, ou l'accueil de professionnels du secteur culturel dans l'établissement¹.

Les résultats de l'établissement sont relativement bons. Le taux de réussite au CAP est de 84,5 %, alors que celui de l'académie n'est que de 73,1 %. Pour le BEP, le taux de réussite à la session 2004 est de 67,6 %, mais celui de l'académie de 70,3 %. Pour le baccalauréat professionnel, le taux de réussite des élèves, 75,3 %, est supérieur à celui de l'académie, qui est de 73,7 %.

2. LA SITUATION FINANCIERE

Le budget de 2005 s'élève à 992 949,41 € en section de fonctionnement et à 25 591,47 € en opérations en capital, soit un budget total de 1 018 540,88 €.

Au 31 décembre 2005, le fonds de roulement s'élève à 51 626,47 €, soit 20 % de la subvention totale de la région qui s'élève à 257 319,97 €.

Les recettes du service général

Les recettes du service général qui concernent le fonctionnement quotidien du lycée sont d'un montant de 613 773,95 €. La principale ressource de fonctionnement provient de la subvention versée par la région qui s'élève au compte 7442 à 197 250,33 € et représente 32 % des recettes totales.

¹ Des conventions de partenariats ont été passées, avec des lieux culturels, des entreprises (Galeries Lafayette, MEH, Auchan, Metro ...), un club service (Soroptimist), des établissements (Lycée Th. Aubanel -Avignon- Institut Américain Universitaire -Avignon- Wilmington Rail School -Kent RU- Centre de Formation Zanardeilli-Darfo-Italie).

Les subventions de l'Etat, au compte 741, concernent principalement les dépenses à caractère social comme les fonds sociaux, la subvention pour bourses et aides, la subvention des emplois jeunes. Les recettes pour subvention « aides et transfert », s'élèvent à 351 886,76 €. Les subventions de l'Etat représentent 57 % des recettes totales.

Les recettes des services spéciaux

Les ressources de l'enseignement technique -chapitre J1- d'un montant total de 97 780,64 € comprennent pour l'essentiel la subvention de la région, soit 58 569,64 € (60 % des recettes du J1), la vente d'objets confectionnés qui s'élève à 13 000,00 € (13 %) et un montant de taxe d'apprentissage de 21 838,00 € (22 %).

Les recettes du chapitre spécial R2 «*service annexe des services d'hébergement*», dont la principale ressource provient des produits scolaires s'élèvent à un montant de 215 052,64 €.

Les recettes en capital

Les recettes en capital étaient constituées en 2005 d'une subvention de la région de 13 993,20 € et d'un montant de taxe d'apprentissage de 6 085,26 €.

L'établissement a produit un développement détaillé des dépenses prises sur la taxe d'apprentissage pour 2005 et 2006 qui sont conformes à la réglementation.

3. L'INTEGRATION DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT

Les relations de l'établissement avec son environnement socio-économique

L'établissement est situé dans un environnement économique favorable tant pour les stages que pour l'emploi. Il est situé à équidistance de quatre grandes zones commerciales gérées par d'importantes enseignes de la grande distribution, qui assurent aux élèves et stagiaires un accueil favorable pour les formations en entreprise.

L'établissement accueille des professionnels, les tuteurs de stage et certains anciens élèves devenus chefs d'entreprises. En dehors des périodes de formation en entreprise (PFE), le lycée a organisé l'accueil d'élèves dans des entreprises pour des séminaires ou des travaux pratiques délocalisés.

Le lycée est membre d'une ONG, l'association pour la défense de l'enseignement technique (AFDET), qui regroupe des chefs d'établissements et des professionnels. L'association a participé par le biais de son antenne avignonnaise à la semaine «*école-entreprise*» et elle organise des concours sur les métiers pour les élèves de 3^{ème} des collèges.

Avec la Chambre de commerce et d'industrie d'Avignon, le lycée Casarès a mis en place des actions pour les secteurs esthétique et coiffure dans le cadre de manifestations organisées par la CCI. Avec la Chambre de métiers, le lycée échange des professeurs pour les examens blancs, et procède à la mise à disposition de matériels.

L'établissement participe aux réflexions du comité territorial éducation formation dénommé «COTEF 14» créé pour la mise en œuvre du plan régional de formation. Le COTEF regroupe des chefs d'établissements des différents lycées professionnels, des représentants des secteurs professionnels, des représentants de la mission locale, des représentants de la mission générale d'insertion (MGI), et des assistantes sociales. Il est présidé par un élu de la région. Le proviseur souligne le rôle intéressant du COTEF, dont la première réunion s'est tenue le 14 décembre 2006.

Les relations de l'établissement avec son environnement éducatif

Le lycée professionnel Maria Casarès appartient au bassin de formation d'Avignon regroupant les établissements des communes d'Avignon, de Sorgues, du Pontet et de Vedène. Le proviseur relève que le bassin de formation ne coïncide pas exactement avec la zone d'emploi définie par l'INSEE. La démarche de réflexion de l'établissement sur l'offre de formation s'intègre dans celle des établissements du bassin de formation.

Le lycée met en place des activités d'information et de formation en partenariat avec les collèges. Il accueille les élèves intéressés et leurs parents lors de journées «Ateliers Ouverts». Il participe à des réunions d'information dans les collèges d'origine, destinées aux élèves, aux professeurs et aux parents. Il prend part à des forums sur les formations et les métiers en collaboration avec les établissements scolaires sur sollicitation des mairies ou encore d'associations de parents. Il contribue à la formation des professeurs principaux des classes de 4èmes et de 3èmes, dans le cadre de réunions d'information sur l'enseignement professionnel, et ceci avant l'intervention des périodes d'orientation des élèves de 3^{ème}.

Concernant les formations post baccalauréat, différentes actions sont menées par l'établissement : une politique d'information des élèves de terminales baccalauréat professionnel, menée systématiquement depuis trois ans, est confortée par la garantie donnée aux élèves ayant obtenu une mention bien ou très bien d'entrer en BTS Formation initiale. La conseillère d'orientation consacre une heure à chaque classe en co-animation avec le professeur principal. Les élèves sont incités à se rendre au Forum Post Baccalauréat à l'université d'Avignon et peuvent bénéficier d'un entretien individuel avec la conseillère d'orientation psychologue. Les conseillers en formation continue du GRETA, dont le lycée Maria Casarès est membre, mènent aussi une action d'information auprès des élèves de terminales.

Dans le cadre du projet de candidature au label «*lycée des Métiers*», qui a obtenu un avis favorable du rectorat le 7 février 2007, une convention de partenariat a été signée avec un lycée du département. Une des clauses prévoit un accompagnement spécifique pour les élèves du lycée professionnel accueillis en classe de 1^{ère} d'adaptation.

4. LE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS

La politique pédagogique et éducative de l'établissement s'inscrit dans un contexte législatif et réglementaire renouvelé avec la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finance (LOLF). A partir d'un diagnostic, le proviseur doit dégager un petit nombre d'objectifs précis, ciblés à moyen terme (3 à 4 ans) et mesurables à l'aide d'indicateurs pertinents.

Le projet annuel de performance de l'établissement (PAPET) est établi dans le cadre des orientations et des objectifs nationaux et académiques (PAP et PAPA), en fonction de ses spécificités. Un contrat d'objectifs devrait être conclu avec l'autorité académique.

Ainsi, le lycée intègre son action pédagogique dans le projet annuel de performance. Mais comme le montre le récent projet d'établissement 2007/2010, les objectifs du PAPET ne concernent que certains éléments du projet d'établissement qui est plus large.

L'établissement a créé le conseil pédagogique prévu par l'article 34 de la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École (article L. 401-1 du code de l'éducation). En pratique, le conseil pédagogique est devenu l'instance majeure de réflexion sur la mise en œuvre de la LOLF au sein de l'établissement.

Le projet d'établissement 2003-2006, élaboré en 2003 avec un groupe de pilotage composé d'enseignants et de conseillers principaux d'éducation, s'est appuyé sur le diagnostic effectué par l'équipe de direction.

Le lycée a défini son projet d'établissement 2007-2010 en fonction du projet académique. En décembre 2006, un projet annuel de performance de l'établissement a été mis en œuvre dans le cadre des huit objectifs préconisés par le rectorat dans le projet académique de performance. Le lycée Maria Casarès a sélectionné trois objectifs avec leurs indicateurs. La réalisation des trois objectifs choisis est liée à l'énoncé d'un chiffre sur l'année n - 1 (année scolaire 2005-2006), sur l'année n (2006-2007), une cible sur l'année 2010 et à la mise en œuvre d'actions pour atteindre les objectifs choisis.

L'objectif n° 1 porte sur l'amélioration du taux d'accès des élèves de seconde au baccalauréat professionnel. Le taux en 2005 était de 30 %, l'objectif en 2006 est de 28 % et la cible en 2010 est de 35 %.

Les actions liées à cet objectif visent :

- à conforter le rôle du professeur principal ;
- à instaurer des projets de classe ;
- à renforcer l'orientation dans les classes de BEP par un suivi de projets personnels.

L'objectif n° 2 porte sur la diminution du taux d'abandon en première année de BEP, CAP et baccalauréat professionnel. En 2005 le taux était de 14,95 %, en 2006 de 17,70 % et l'objectif 2010 est de 12 %.

Les actions liées à cet objectif sont :

- la valorisation du talent des élèves ;
- l'instauration d'une charte du comportement à Maria Casarès ;
- l'amélioration de l'accompagnement des nouveaux élèves.

L'objectif n° 3 porte sur la réduction du taux d'absentéisme des élèves. Le taux d'absentéisme était de 8,28 % du total des demi-journées dévolues à l'enseignement en 2005, de 8,70 % en 2006, et l'objectif 2010 est de 5 %.

Les actions liées à cet objectif sont :

- l'optimisation du suivi individuel des élèves ;
- le renforcement des liens écoles familles ;
- la diversification des pratiques pédagogiques.

Dans le cadre du projet d'établissement établi pour l'année scolaire 2005/2006, le chef d'établissement a produit le bilan des actions pédagogiques présenté au conseil d'administration du 26 juin 2006. Ce bilan présente les actions réalisées au titre des différents axes du projet d'établissement. C'est ainsi, par exemple, qu'un contrat de partenariat a été passé avec un établissement anglais dans le Kent, et que des liens ont été créés avec le centre professionnel de Brescia.

La mise en œuvre des trois axes prioritaires a été confiée au conseil pédagogique selon les modalités décrites auparavant en étroite corrélation avec les objectifs fixés par le projet annuel de performance académique. Pour la rentrée 2007-2008, le nouveau projet d'établissement « 2007-2010 », constituera une référence insérée dans le règlement intérieur du lycée. Il sera aussi disponible sur le site Internet de l'établissement.

Le développement des formations poursuivies au lycée Maria Casarès s'effectue dans le plan triennal académique des formations

Depuis la rentrée scolaire 2006, les lycées doivent proposer des demandes d'évolution de la carte des formations sous statut scolaire ou par apprentissage, en s'inscrivant dans une perspective de trois ans (Plan stratégique triennal). Cette évolution doit répondre à des axes définis au niveau académique et régional.

Avant d'arrêter les propositions de l'établissement qui a répondu au questionnaire informatisé de la région et du rectorat au mois de juillet de l'année n - 1, une discussion est engagée dans le cadre du bassin de formation au mois de novembre. Des réunions de concertation et d'échange sont organisées entre les établissements de même type, et notamment ceux proposant les mêmes formations, l'objectif étant de rechercher une complémentarité de l'offre. Avant l'arbitrage et la décision du recteur et du président de la Région, le recteur préside une réunion du bassin consacrée à l'instruction des demandes des établissements dans le cadre du plan triennal.

5. LE COUT DE LA FORMATION

Si, actuellement, le proviseur n'est pas informé du coût des personnels enseignants, l'établissement a élaboré des outils de suivi des dépenses de fonctionnement : suivi et analyse de la viabilisation (électricité, gaz, eau, appartement des personnels logés), suivi et analyse des contrats, suivi et analyse des dépenses mensuelles par chapitre et certains comptes, et suivi et analyse de la viabilisation.

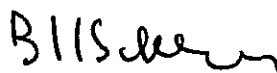
Au vu des différents éléments transmis par l'établissement (CES, CEC, EJ) et par le rectorat relatifs aux personnels rémunérés par l'Etat, le coût moyen d'un élève du lycée professionnel Casarès ressort, hors coût du bâtiment, à 7 661,92 € en 2005 :

Maria Casarès - 692 élèves : coût moyen d'un élève en 2005

Dépenses de personnel	Personnel EN CE, CES, ASE, EJ	Coût total Employeur Coût Coût total	4 314 754,85 € 55 765,68 € 4 370 520,53 €
Dépense de fonctionnement	1 ^{ère} section A1, A2, B, C, D, F Dépenses à déduire	Coût total Pas GRETA, pas Emop R2 compte 658-8 Total	613 291,95 € 44 387,02 € 568 904,93 €
	Service spéciaux	J1 J2 J31 J32 N1 R81, R83, R84 Moins CES, CEC dans R81, R83 Coût total	163 437,86 € 34 417,46 € 697 925,33 €
Dépenses d'hébergement	Dépenses de personnel R2	Déjà compté, car pas donné Total	 216 219,60 € 216 219,60 €
Dépenses d'investissement	Amort. et dépré. lycée Amortissement bâtiments Région	 Total	17 384,36 € - 17 384,36 €
		Total général	5 302 049,82 €
Coût moyen par élève en 2005			7 661,92 €

Le coût de l'heure enseignant théorique, qui est le rapport entre le coût des enseignants, soit 4 314 754,85 € en 2005 et le nombre d'heures d'enseignement prévues par la dotation globale horaire, soit 40 914 heures, est de 105,46 €.

Le Président,



Bertrand SCHWERER